

F.N.E.Y. GESTION
3 Rue Aubriot
75004 PARIS

Bonjour,

Vous venez de nous faire la demande du dossier correspondant à l'activité de FNEY-Gestion.

Vous désirez donc:

- * Soit faire le projet de vous installer en profession libérale, et avoir par ce biais la possibilité de constituer votre clientèle sans être découragé par des charges qui ne puissent être couvertes par un revenu encore trop modeste.
- * Soit avoir une activité réduite qu'elle soit complémentaire ou non d'une autre activité, sans le désir alors d'acquérir un jour le statut libéral.

FNEY -Gestion vous aide en transformant sous forme de salaire les cotisations versées par les élèves de vos cours, ou la rémunération des organismes qui veulent vous employer et vous payer sous forme d'honoraires.

Que devez-vous faire?

- Si ce sont les élèves qui payent directement leurs cours, vous leur demandez de les libeller à l'ordre de de FNEY-Gestion.

Chaque mois, ou plus, vous nous envoyez les chèques collectés accompagnés du bordereau de remise de chèques ci-joint dûment rempli comme indiqué cidessous

| | ETABLISSEMENTS | | TIREURS | SOMMES |
|---|------------------|--------|------------|----------|
| | NOM | LIEU | | |
| 1 | Société Générale | Paris | Mme Durand | 85 Euros |
| 2 | Crédit Mutuel | Rennes | M. Dupond | 45 Euros |

que vous n'oubliez pas de dater et de signer en indiquant notre nom.

.../...

Tél : 01.42.78.03.05

Fax : 01.42.78.06.27

- Si c'est un organisme qui vous emploie, tel qu'une association ou un comité d'entreprise que vous avez vous-même démarché, vous le mettez en contact avec nous et nous passons directement un contrat avec lui afin que les honoraires soient réglés à FNEY-Gestion et vous soient reversés st forme de salaire.

Que faisons nous à partir de là?

Nous ouvrons un compte qui vous est propre, et y versons chaque fois le montant envoyé par vos soins ou par l'organisme. A partir de là, nous calculons votre salaire net selon le principe du calcul joint, et vous faisons parvenir

- le chèque du salaire accompagné de la fiche de paie, - éventuellement le chèque de règlement des frais personnels, - le détail du calcul qui a permis d'établir la fiche de paie, - un ou plusieurs bordereaux de remise de chèques et des frais engagés.

Quels sont les avantages de ce service?

- Ne jamais avoir des charges plus importantes que vos revenus;
- Vous constituer une clientèle qui vous soit propre, et qui vous reste acquise lors de votre installation en libéral ;
- Ne pas avoir de soucis de gestion, soit une tranquillité administrative et comptable;
- Etre avisé sitôt que cela devient plus intéressant pour vous d'avoir un statut de profession libérale ;
- Une diminution appréciable de vos charges lorsque vos revenus annuels se situent en dessous de 4500 € à 5300 € (à préciser selon chaque cas);
- Une entière transparence.

Toutefois, soyez attentifs au fait que ce salaire réduit ne peut ouvrir à une couverture sociale (Sécurité Sociale). Les moins de 27 ans peuvent souscrire à l'assurance complémentaire de la Sécurité Sociale qui est peu onéreuse pour eux. Sinon, il est nécessaire que celle-ci soit couverte par ailleurs (Conjoint, autre activité salariée...).

.../...

D'autre part, créer sa propre association permet d'avoir, il est vrai, des charges globales moins lourdes. Mais il faut alors être conscient que la clientèle est bien celle de l'association. Le jour où, comme nous l'avons constaté quelquefois, le Conseil d'Administration de l'association vote et que l'Assemblée Générale confirme le changement de professeur de yoga, celui-ci perd tout.

Quelles sont vos obligations?

Si vous désirez utiliser les services de FNEY-Gestion

- Vous nous retournez dûment remplis les deux contrats joints, sans oublier de parapher le bas de chaque page, et de signer la dernière en faisant précéder votre signature de la mention "lu et approuvé".
- Vous vous inscrivez à la FNEY, si vous ne faites pas partie de ses membres à jour de cotisation.
- Vous vous engagez à demander à vos élèves des prix de cotisations décentes, pas trop bas, afin de ne point instaurer un processus de concurrence déloyale vis-à-vis des autres enseignants.

Nous restons à votre disposition pour toutes les questions qui pourraient vous venir. Et par avance, nous vous remercions de toutes vos remarques qui nous aideront, j'en suis sûr, à mieux présenter ce service.

Avec toute ma sympathie,

Patrick TOMATIS